

# PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 12 MARS 2025

**Présents** : Messieurs Alain GOUIRAND, Daniel FRANC, Bernard MERLINO, Jean-Baptiste CALAC, Jean GARCIA, Yannick NOUVEL,  
Mesdames Nathalie LBOUC, Myriam BONETY, Laurence EYMARD, Suzie MISTRE, Sabrina LZEMEUR, Marielle RODRIGUEZ

**Représentés** : Monsieur Baptiste CAVALIER (procuration à Myriam BONETY), madame Marie-Laure FIORITO (procuration à Marielle RODRIGUEZ)

**Absente** : Madame Chantal BLANC

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Myriam BONETY

### Ordre du jour :

- 1- - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025
- 2- Programme voirie : projet et demande de subvention.  
Présentation par Daniel FAMIGLIETTI (REGO AMO)
- 3- Aménagements d'espaces publics (place du Temple et abords) : projet et demande de subventions.
- 4- Eclairage public : transfert de compétence de l'investissement au Syndicat d'Energie Vauclusien.
- 5- Assurance statutaire : rattachement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la procédure de renégociation du contrat.
- 6- Questions diverses.

---

### 1 – Approbation du Procès-Verbal du 13 janvier 2025.

Lecture du PV du 13 janvier 2025.

**L'assemblée APPROUVE à l'unanimité le PV du 13 janvier 2025.**

### 2 – Programme de voirie.

**Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Exercice 2025.**

**Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse « Vaucluse Ambition ».**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux de rénovation des voies communales et chemins ruraux sont nécessaires. Des travaux de réfection des chaussées, de pluvial et d'aménagements de parkings sont à mettre en oeuvre.

La nature des ouvrages :

Réfection des chemins : Les Vaucèdes, La Malaucène, Bachon, Cante Bonne, Les Gouirands, La Montagne, Les Escabots, La Loine.

Rénovation et désimperméabilisation de deux parkings : parking de la salle polyvalente, parking ancienne école.

Création d'un cheminement sécurisé entre la salle de la Remise et la salle polyvalente.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le bien-fondé de ce projet, d'arrêter les modalités de financement et l'autorisation de solliciter un financement au titre de la DSIL 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le programme de voirie 2025,

- un bonne mixité à tous les exercices

-un vieillissement certain des pratiquants sauf au nouveau cours du mardi soir permettant aux actifs de venir pratiquer une activité sportive à un prix intéressant (environ 4€ par séance).

-la nécessité de créer de nouveaux cours avec des horaires adaptés aux besoins des habitants.

**Encadrement** : trois accompagnateurs randonnées , deux en cours de certification niveau 1, un certifié au niveau 2 , accompagnés par cinq participants certifiés PSC1 (premier secours), tous bénévoles et aussi deux salariées comme animatrices diplômées.

**Pour les formations** : cette année cinq bénévoles ont suivi le stage premier secours PSC1, deux bénévoles ont passé la formation d'accompagnateur ABR niveau 1 avec autorisation d'accompagner les pratiquants marcheurs avant l'obtention définitive de leur diplôme en mai prochain. Une salariée sera formée pour l'activité des jeudis.

**Pour les activités**: Marche active les lundis, stretching les mardis après midi, Le pilate les mardis soir, la gymnastique plein air les mercredis matin, les jeudis la marche bien-être et la marche sportive avec un accompagnateur certifié pour chaque exercice et un circuit différencié.

Nous avons pris en charge la totalité des frais de formation.

Treize bénévoles s'impliquent régulièrement pour le bon fonctionnement de nos pratiques, nonobstant les deux salariées.

**Tout ceci enduit des coûts supplémentaires aussi nous sollicitons pour ces raisons une subvention de 400€.**

Restant à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions que vous souhaiteriez connaître, nous vous prions de croire , Monsieur le Maire, en notre considération respectueuse.

Le Président

Claude SABART

PJ : - Budget prévisionnel exercice 2024/2025

- Bilan de l'exercice 2023/2024
- Le document CERFA
- L'attestation assurance
- Le RIB

**ARRETE** les modalités de financement de cette opération comme suit :

<b>ORGANISME</b>	<b>PARTICIPATION FINANCIERE</b>
Préfecture de Vaucluse	136 000,00 €
Département Contractualisation (Vaucluse Ambition)	198 000,00 €
Commune de La Motte d'Aigues Autofinancement	153 429 ,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>487 429,00 €</b>

**VOTE :**

POUR : 13

ABSTENTION : 1 (Yannick NOUVEL)

**3 - Aménagement espaces publics. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.**

Monsieur le Maire explique que la commune a pour ambition de requalifier le haut du village par une redynamisation de son centre ancien.

Ce projet concerne plusieurs sites :

- la place du Temple : valorisation du Temple, aménagement d'une véritable place publique et limitation du stationnement à deux places PMR,
- réalisation d'une aire de stationnement : à l'angle du chemin des Curdiers et de la VC 1,
- liaison entre le parking et la montée du Temple par la création d'un escalier,
- cheminement piéton depuis la nouvelle aire de stationnement à destination des habitants en passant par l'escalier et la place du Temple.

La mise en œuvre se fera par secteurs pour les montants HT suivants :

Secteur 1 : requalification de la place du Temple / 334 187,50 €

Secteur 2 : aménagement de l'aire de stationnement / 69 375,00 €

Secteur 3 : aménagement de l'escalier et de la liaison piétonne / 67 273,00 €

Secteur 4 : aménagement d'une liaison piétonne entre le nouveau parking et la nouvelle place du Temple / 68 125,00 €

Planification :

Tranche 1 : secteur 3 / printemps 2025

Tranche 2 : secteur 2 / août 2025 à fin 2025

Tranche 3 : secteur 1/ printemps 2026

Tranche 4 : secteur 4 / automne 2026 à fin 2026.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le bien-fondé de ce projet, d'arrêter les modalités de financement et l'autorisation de solliciter un financement au titre de la DETR 2025 pour les secteurs 2 et 3.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré,**

**OUI** l'exposé de Monsieur Le Maire,

**ADOPTE** le projet d'aménagement d'espaces publics,

**ARRETE** les modalités de financement de cette opération comme suit :

ORGANISME	PARTICIPATION FINANCIERE
ETAT DETR	109 318,40 €
Commune de La Motte d'Aigues Autofinancement	27 329,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>136 648,00€</b>

**DECIDE de SOLLICITER** le concours financier de la Préfecture de Vaucluse dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Exercice 2025, à hauteur de **109 318,40 €**

**VOTE :**

POUR : 13

ABSTENTION : 1 (Yannick NOUVEL)

**4-Transfert de la compétence éclairage public au Syndicat d'Electrification Vauclusien selon l'option Option A.**

Le Maire expose au conseil Municipal que, suite à la modification des statuts du Syndicat d'Énergie Vauclusien adoptée par arrêté de M le Préfet du Vaucluse en date du 27 novembre 2017, il s'agit à présent pour l'assemblée de se prononcer sur la manière dont la compétence optionnelle Eclairage Public sera exercée par le Syndicat en lieu et place de la Commune.

Il propose donc d'approuver le transfert par la Commune de la Compétence Optionnelle Eclairage Public exclusivement au titre des travaux d'Investissement, soit selon l'option A, comprenant :

- Le développement et le renouvellement des installations et réseaux d'éclairage, et en particulier :
  - o La maîtrise d'ouvrage de toutes les installations nouvelles (création-extension), de la rénovation complète ou partielle et de mise en conformité des installations existantes,
  - o Les inventaires, diagnostics et toutes prestations d'étude dans le cadre de l'exercice de cette maîtrise d'ouvrage,
  - o La passation et l'exécution des marchés afférents,

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le transfert par la Commune de la compétence optionnelle Eclairage Public en matière d'investissement.

**5-Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de la FPT de Vaucluse.**

Monsieur le Maire expose au conseil :

Les dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, permettent aux collectivités et établissements publics locaux de déléguer à leur Centre de gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les obligations statutaires de leurs agents (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Cette démarche permet aux collectivités et établissements publics d'éviter de conduire leur propre consultation d'assurance tout en bénéficiant du poids dans la négociation, que permet un tel groupement et, lors de son exécution, d'une mutualisation des résultats évitant des résiliations ou majorations importantes imposées par l'assureur.

Le contrat que va conclure le CDG84 comprendra une solution de garanties à destination des agents CNRACL et une solution de garanties à destination des agents IRCANTEC. Il devra couvrir tout ou partie des risques.

La consultation portera sur les aspects financiers, l'étendue des garanties, la qualité de la gestion proposée et l'étendue des prestations annexes accordées (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la collectivité/établissement avant adhésion définitive au contrat groupe. Toutes les collectivités/établissements, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non au contrat groupe ainsi mis en place.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'UNANIMITE décide de rallier la procédure engagée par le CDG 84 pour renouveler son contrat groupe d'assurance statutaire.

## 6-Questions diverses

- Maison de Santé Pluriprofessionnelle

L'appel d'offres a été publié pour les 10 lots. L'analyse des offres se fera ensuite et le choix des entreprises devrait être fait fin mars ou début avril. Le début des travaux est prévu au plus tôt courant mai.

- Ecole communale : pas de fermeture de classe.

- Police pluri-communale : recrutement en cours d'un policier municipal (basé à Cucuron) qui interviendra sur La Motte, Cabrières, St Martin et Cucuron. Il prendra ses fonctions au plus tôt début mai.

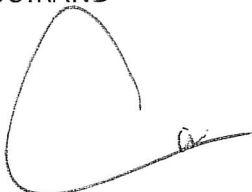
- Marielle Rodriguez demande s'il est possible d'avoir un bilan sur le Parc Intergénérationnel de Loisirs ? monsieur le Maire répond qu'en effet, les travaux étant achevés, un bilan sera fait.

- Bernard Merlino propose aux conseillers une motion destinée à Cotelub, demandant à ce que les élus de La Motte d'Aigues soient associés aux réunions relatives à l'aménagement de l'Etang de La Bonde. Le conseil approuve cette motion et monsieur le Maire propose de s'en entretenir avec le président de Cotelub.

- Marielle Rodriguez : les délégués communautaires pourraient-ils rendre compte au conseil des décisions prises lors des conseils communautaires ? réponse positive.

Fin de la séance : 20h05

Le Maire,  
Alain GOUIRAND



La Secrétaire de Séance,  
Myriam BONETY